

Financer une thèse ?

Par **Futh**, le **06/08/2018** à **20:25**

Bonjour à tous et toutes,

Je pense être dans la bonne section pour poster ce message.. alors je me lance. Je rentre en master 2 recherche à la rentrée et envisage déjà de poursuivre mes études en doctorat. Je me suis entretenu avec divers professeurs quant à la pertinence des problématiques m'intéressant, la viabilité de mon projet professionnel etc et sous réserve de mon aptitude à bien mener mon mémoire ; je m'y lancerais avec plaisir.

Cependant, il y a bien un point qui demeure encore flou : le financement [smile39]. Si je ne m'abuse, la voie royale serait le contrat doctoral ? J'ai également entendu parlé du contrat CIFRE (largement sous-estimé en droit paraîtrait-il) ?

Voici donc mes questions, j'ai ouïe dire que le contrat doctoral s'obtenait au regard des résultats obtenu en M1 et M2 et pour ainsi dire concurremment aux autres potentiels doctorants, est-ce vrai ?

Le contrat CIFRE contraint-il à un travail "salaire" à côté de la rédaction de la thèse ? j'ai lu de tout et de rien sur ce processus et je m'y perds complètement ! Ce type de financement peut-il être obtenu auprès d'un cabinet d'avocat par exemple ou cela ne s'envisage qu'auprès d'une entreprise (comme je l'ai souvent lu) ?

Connaissez-vous d'autres moyens de financement ?

Et enfin, je suis très intéressé à l'idée de potentiellement assumer des TDs durant cette épopée, si je ne m'abuse cela est possible sans obtenir de contrat doctoral ? Mais encore une fois ces rouages m'échappe encore, quel est le statut du doctorant assurant des Tds sans bénéficier d'un financement via un tel contrat ?

Ultime interrogation (promis), pourriez-vous partager un peu de votre expérience en tant que doctorant ? Est-ce si solitaire qu'on le dit ? Avez-vous un financement, si oui lequel ? Assumez-vous des TDs ? Quelles ont été vos difficultés à vos "début" ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses !

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/08/2018** à **08:07**

Bonjour

Pour les financements, tout est très bien résumé [ici](#)

Je confirme que pour le contrat doctoral, il y a un système de candidature avec passage devant une commission.

Pour ma part, je n'ai pas de financement et j'assure des TD.

J'ai un statut de vacataire. Ce qui veut dire que je ne suis pas payé tous les mois mais à la fin de ma mission c'est-à-dire à la fin de chaque semestre. Mais en pratique je suis payé tous les 2 ou 3 mois. C'est pourquoi j'ai une activité à côté (aide aux devoirs).

Comme vous l'aurez compris on peut être chargé de TD sans financement. Le problème ce que cela ne sera possible qu'à partir de votre deuxième année. En effet, en première année il est quasiment certain que les campagnes de recrutement seront clôturées avant que vous soyez officiellement inscrit en doctorat.

Le doctorat est effectivement une expérience solitaire. Par solitaire, j'entends que personne ne peut vous aider ou vous conseiller dans vos travaux, si ce n'est votre directeur/directrice de thèse pour la validation du plan, la relecture. De toutes façons la thèse est un travail personnel qui doit être une nouveauté pour la matière.

Après ça ne veut pas dire qu'on est totalement isolé chez soi. Dans ma fac, il y a une salle réservée aux doctorants, cela permet d'échanger avec des doctorants qui sont proche de la soutenance.

Les difficultés que j'ai rencontré sont surtout financières (devoir chercher un emploi à côté des TD).

Sinon pour la thèse elle-même, c'est la recherche du plan (j'ai dû soumettre trois plans à ma directrice de thèse avant de trouver le bon et je continue à le figoler un peu).

Petit point nécessaire sur l'accès à la profession d'enseignant-chercheur :

Il faut être conscient que tous les doctorants ne deviennent pas enseignants-chercheurs. Déjà parce que tous les doctorants, ne deviennent pas docteurs, tout simplement parce que certains ne soutiennent jamais leur thèse. Il y a en effet beaucoup d'abandon, notamment pour des raisons financières (les doctorants n'ont pas le droit aux bourses. Ceux qui ont la chance d'être chargé de TD, ne sont pas payés tous les mois. Il est impossible pour un chargé de TD d'avoir un contrat étudiant au sein d'une Université. Enfin, thèse et emploi à plein temps est un mélange explosif). De plus, le doctorat est une expérience en solitaire.

Ensuite, pour ceux qui vont jusqu'à la soutenance, la galère n'est pas fini. Il faut obtenir la qualification du Conseil national des Universités (CNU). Le CNU vérifie votre capacité à exercer la fonction d'enseignant-chercheur. Pour cela il faut démontrer que vous avez enseigné (TD) et que vous êtes un chercheur (le CNU regardera en priorité votre thèse, mais il est vivement conseillé de présenter d'autres travaux comme des articles publiés dans des revues juridiques, une intervention à un colloque ...). Très peu de docteurs obtiennent la qualification du premier coup. Bon on va dire que vous avez obtenu la qualification, Bravo ! Maintenant il vous reste à chercher du boulot. En effet, il faut regarder si une fac recrute dans votre domaine ou dans une matière proche de votre domaine. Et comme tout emploi vous ne serez pas le seul à postuler. Vous pouvez donc avoir votre qualification et ne pas être recruté.

C'est pourquoi il faut toujours avoir un projet de secours. La thèse vous permet de vous spécialiser dans un domaine très précis, ce qui pourra intéresser certains professionnels du droit. Pour en venir à la passerelle à l'école d'avocat, je pense qu'il faut tout de même en profiter tant qu'elle existe. Toutefois, il faut l'utiliser si et seulement si la profession d'avocat vous attire. Il ne faut surtout pas que ce soit un choix par défaut. De plus, les docteurs ne sont pris que dans la limite des places disponibles .

Le doctorat permet également d'accéder à la magistrature.

Par **LesEtudiantsEfficaces**, le **07/08/2018** à **11:52**

Bonjour,

Je peux vous faire part de mon expérience personnelle de la thèse en financement Cifre.

L'atout majeur de ce type de financement est l'acquisition d'une expérience professionnelle. Toutefois, il existe des difficultés inhérentes à la Cifre en Droit, puisque c'est un dispositif qui a été davantage pensé pour les sciences dites "dures".

Concernant l'expérience professionnelle, il s'agit d'un avantage non négligeable pour le doctorant qui ne sait pas s'il continuera dans la voie universitaire après la thèse. Les années de thèse peuvent être perçues par les entreprises et les cabinets d'avocats comme très déconnectées de la réalité du terrain. La plupart du temps, les métiers pratiques du Droit ne sont pas orientés vers la recherche. Par conséquent, les qualités du chercheur sont souvent minimisées voire incomprises. Le futur docteur en Droit pourrait alors être perçu comme non "opérationnel". J'encourage donc les personnes qui ne sont pas certaines de rester dans le monde universitaire après leur thèse à choisir ce type de financement (ou à postuler pour un emploi de juriste en entreprise à temps partiel avec des horaires fixes, ce qui évite toute la paperasse administrative liée à la Cifre et les rapports de suivi).

Concernant les difficultés inhérentes au dispositif Cifre en Droit, je peux vous faire part de mon expérience en entreprise, et de celles de deux amis en cabinet d'avocats.

Dans un monde idéal, le sujet de thèse doit permettre à l'entreprise ou au cabinet d'avocats de développer un nouveau point de droit ou un thème juridique particulier. Cela peut être une recherche sur un thème spécifique que la société a pour but de développer pour ses clients potentiels par exemple. Il s'agit d'une sorte de développement d'un "produit nouveau".

En réalité, dans la plupart des situations, l'entreprise ou le cabinet d'avocats qui embauche le doctorant ne recherche pas une personne affectée à un projet qui produira des revenus futurs, mais plutôt une personne dotée de compétences applicables rapidement. Dans une telle situation, le doctorant aura en charge des dossiers comme ses collègues et il pourra éventuellement être responsable des newsletters internes ou à destination des clients (privilège du doctorant en Cifre). La conséquence pour le doctorant, c'est qu'il ne travaillera pas sur sa thèse pendant ses heures de salariat, mais sur les dossiers de la société. La répartition du temps de travail alloué à la recherche en laboratoire (à l'Université) et à la

recherche en entreprise est illusoire, et conduit souvent à des débordements et à des burn out... Sauf à avoir un sujet de thèse qui est un réel apport à long terme pour le cabinet ou l'entreprise, le doctorant risque ainsi l'épuisement voire l'abandon du projet.

Pour ma part, c'est avant tout l'envie d'exercer un métier pratique qui a motivé ma décision de rechercher un financement en Cifre. Toutefois, il faut être conscient dans ces conditions que le métier exercé en cabinet ou en entreprise va s'ajouter au travail de recherche. Certes, les doctorants qui assurent également des travaux dirigés (ce qui est mon cas désormais) ont également une charge de travail supplémentaire pour l'enseignement, en plus de leurs travaux de recherche. A mon sens, cette dernière situation est tout de même plus gérable que lorsque l'on passe 40 heures dans un cabinet en semaine et qu'il faut travailler sur la thèse ensuite. En effet, bien que la préparation des travaux dirigés et la correction des copies soient chronophages, le temps de travail est plus facilement aménageable que lorsque l'on est salarié en présentiel, avec 5 semaines de congés annuels...

En ce qui me concerne, la thèse n'avancait pas suffisamment, et j'ai dû effectuer un choix : abandonner la thèse et poursuivre dans l'entreprise ou continuer la thèse. J'ai choisi la seconde option et j'ai découvert l'enseignement avec plaisir !

Je suis à votre disposition si vous avez des questions plus précises à me poser sur ce sujet qui est effectivement souvent méconnu.

Bonne journée,

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/08/2018** à **12:12**

Bonjour

[citation] c'est un dispositif qui a été davantage pensé pour les sciences dites "dures".
[/citation]

C'est exactement cela !

Dans le même esprit, certains nous disent que sur notre CV on peut présenter le doctorat comme une expérience professionnelle de gestion de projet. Mais là aussi cela fonctionne plus pour les sciences dites dures.

[citation] ou à postuler pour un emploi de juriste en entreprise à temps partiel avec des horaires fixe
[/citation]

C'est malheureusement très compliqué de trouver une entreprise qui embauche ce genre de profil.

[citation] La répartition du temps de travail alloué à la recherche en laboratoire (à l'Université) et à la recherche en entreprise est illusoire, et conduit souvent à des débordements et à des burn out... Sauf à avoir un sujet de thèse qui est un réel apport à long terme pour le cabinet

ou l'entreprise, le doctorant risque ainsi l'épuisement voire l'abandon du projet. [/citation]

Tout à fait ! C'est pour ça qu'il faut vraiment faire quelque chose pour que les doctorants aient un revenu complémentaire à côté des TD sans avoir à travailler à temps plein. Il serait bien qu'ils puissent être éligible à la bourse sur critères sociaux pendant les trois premières années.

[citation] En ce qui me concerne, la thèse n'avancait pas suffisamment, et j'ai dû effectuer un choix : abandonner la thèse et poursuivre dans l'entreprise ou continuer la thèse. J'ai choisi la seconde option et j'ai découvert l'enseignement avec plaisir ! [/citation]

Je suis heureux pour vous. Pour moi aussi l'enseignement est une véritable passion.

PS : Je vous ai envoyé un MP

Par **LesEtudiantsEfficaces**, le **07/08/2018** à **14:44**

Rebonjour,

J'ai grand plaisir à lire vos réponses à mon retour d'expérience sur la Cifre.

Je suis également d'avis qu'il serait souhaitable d'aider financièrement les doctorants. La stabilité financière leur permettrait notamment de favoriser le travail de thèse et donc d'améliorer la qualité de leurs travaux. Tout chercheur sait à quel point il est important d'avoir l'esprit léger afin de pouvoir produire des écrits qualitatifs.

Quant à la gestion de projet, c'est une excellente approche pour un CV effectivement, vous m'apprenez quelque chose !

Pour ma part, l'enseignement a été une réelle découverte, il est plaisant de pouvoir transmettre une matière qui nous passionne à des étudiants. J'avais eu l'occasion de faire de la formation en entreprise, mais c'était très différent car il n'y avait pas cette responsabilité de la réussite du public auquel je m'adressais. En tant qu'enseignant en droit, nous avons une mission particulière d'accompagnement des étudiants qui ont la motivation nécessaire à leur réussite.

Pour revenir au sujet principal de la discussion, je ne peux qu'encourager les personnes qui souhaitent se lancer dans des travaux de thèse. C'est une expérience unique qui nous apprend énormément sur nous-mêmes et nous ouvre des portes que nous n'aurions jamais osé entrouvrir.

Bonne journée,

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/08/2018** à **14:57**

[citation]Tout chercheur sait à quel point il est important d'avoir l'esprit léger afin de pouvoir produire des écrits qualitatifs. [/citation]

Que c'est bien dit !

[citation]En tant qu'enseignant en droit, nous avons une mission particulière d'accompagnement des étudiants qui ont la motivation nécessaire à leur réussite. [/citation]

Effectivement, le rôle des chargés de TD est important. Nous connaissons nos étudiants et le TD est l'occasion pour creuser le cours et répondre à leurs interrogations. Dommage que certains n'en saisissent pas l'opportunité.

Par **Futh**, le **07/08/2018** à **16:23**

Bonjour !

Merci pour vos réponses rapides en plus d'être très éclairantes et instructives.

Isidore, tout d'abord je vous remercie pour ce lien, puis pour vos conseils et le partage de votre expérience. Je dois avouer que la compréhension de cette dichotomie entre ces deux "statuts" m'apparaît plus clairement. Quant à l'épopée solitaire dont on me parle si souvent, je comprends mieux également. J'avais appréhendé ce point sous l'angle relationnel, mais je suis rassuré de voir que ce n'est pas un isolement social au sens propre. Etant peu apte au travail d'équipe l'aspect exclusif et personnel inhérent à la rédaction de la thèse me dérangera probablement moins.

Je vous remercie également sur le point enseignant-chercheur, c'est idéalement la profession vers laquelle j'aimerais me tourner. Sachant que vous confirmez parfaitement les conseils et mises en garde que j'ai pu glaner de part et d'autre... Mon plan B serait de justement mettre à profit la passerelle vers la profession d'avocat, même si effectivement la voie de la magistrature pourrait s'avérer très intéressante surtout eu égard à la saturation du "marché des avocats" pour ainsi dire. Je me renseignerais sur cette possibilité, connaissez-vous des doctorants l'ayant mise en pratique ?

LesEtudiantsEfficace, pour tout vous dire au gré d'une réunion d'information sur le doctorat mise en place par ma faculté, les contrats Cifre avaient largement été promu comme une alternative judicieuse à une absence de financement, mais la dimension professionnelle avait été quelque peu mise de côté (ou alors n'en n'avais-je guère appréhendé l'ampleur sur l'instant). Donc, je vous remercie pour cette réponse qui m'éclaire véritablement et me permet de cerner la réalité de l'aspect professionnel. Finalement, cela semble à double tranchant ! Et dans mon cas je suppose que ce ne serait pas un financement à privilégier me destinant à l'enseignement supérieur, il serait probablement préférable de tenter de devenir chargé de TD. Qui plus est que vos conceptions respectives de cette fonction clef ne me donne que plus envie de m'y atteler :)

Je me permets de vous poser une question par rapport à la rupture de votre financement Cifre, mais si celle-ci vous apparaît personnelle ou déplacée n'hésitez pas à m'en faire part, avez-vous été contraint à une restitution des sommes ?

Dans tous les cas un grand merci à vous deux pour vos réponses !

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/08/2018** à **08:16**

Bonjour

[citation]connaissez-vous des doctorants l'ayant mise en pratique ? [/citation]

Je sais qu'un docteur de ma fac à utiliser la passerelle pour accéder à l'école d'avocat de Strasbourg. Il suffit juste de fournir un justificatif.

Le plus important est de soutenir avant la clôture des inscriptions sinon on doit attendre 1 ans.

Par **LesEtudiantsEfficaces**, le **09/08/2018** à **12:14**

Bonjour,

En effet, si vous souhaitez poursuivre dans l'Enseignement supérieur, je vous encourage vivement à dispenser des cours de travaux dirigés afin de vous assurer de l'éligibilité de votre dossier aux critères CNU.

[citation]Je me permets de vous poser une question par rapport à la rupture de votre financement Cifre, mais si celle-ci vous apparaît personnelle ou déplacée n'hésitez pas à m'en faire part, avez-vous été contraint à une restitution des sommes ? [/citation]

Dans ma situation, aucune restitution n'a été demandée par l'ANRT, mais il me semble que c'est une possibilité dans le cas d'un usage abusif du dispositif Cifre. Je suppose que le doctorant n'a pas d'obligation de résultat, simplement une obligation de moyens. Le doctorant justifie des moyens mis en oeuvre par l'envoi d'un rapport annuel. L'ANRT se réserve également le droit de venir visiter les locaux de l'entreprise employeur afin de vérifier du bon usage de la subvention Cifre.

En espérant que ces éléments éclaireront votre décision !

Bon après-midi,

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/08/2018** à **13:29**

Bonjour

[citation]En effet, si vous souhaitez poursuivre dans l'Enseignement supérieur, je vous encourage vivement à dispenser des cours de travaux dirigés afin de vous assurer de l'éligibilité de votre dossier aux critères CNU [/citation]

J'ajouterais qu'il est également conseillé d'avoir été ATER.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23097/devenir-attache-temporaire-d-enseignement-et-de-recherche-a.t.e.r.html>

Par **marianne76**, le **09/08/2018** à **20:22**

Bonjour

Attention aux contrat Cifre, ils sont considérés comme débouchant sur des thèses professionnelles, et non des thèses pour l'enseignement avec un gros risque de non qualification cela vaut pour le droit comme pour l'économie d'ailleurs.

Par **Futh**, le **12/08/2018** à **14:12**

Bonjour,

Je vous remercie encore une fois pour vos réponses, précisions et informations. La voie à emprunter m'apparaît plus claire, voir peu négociable au final, mais tant mieux cela évitera tout éparpillement le moment venu.

Bon après-midi à vous.

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/08/2018** à **14:17**

Bonjour

Content de vous avoir éclairé.

N'hésitez pas à revenir si vous avez des questions ou pour nous donner des nouvelles

Par **Futh**, le **13/08/2018** à **20:51**

Bonsoir,

Je vous tiendrais au courant avec plaisir !

Par **Clément Passe-Partout**, le **18/08/2018** à **12:43**

Je n'ai pas tout lu intégralement.

Pour ma part : je suis financé par la Région Normandie pendant 3 ans. C'est comme un

contract doctoral mais financé par les collectivités territoriales. J'ai les mêmes obligations qu'un doctorant contractuel lambda excepté mon employeur qui est différent.

Ne négligez pas cette possibilité, ça peut vraiment être un plus ! Sans ce financement, je ne serais sans doute pas en thèse actuellement.

Par **Isidore Beutrelet**, le **18/08/2018** à **13:53**

Bonjour

Merci pour votre témoignage.

Vous devez travailler combien d'heures par semaine ?

Est-ce que vous êtes également chargé de TD ?

Par **Clément Passe-Partout**, le **18/08/2018** à **14:35**

Bonjour,

C'est comme un contrat doctoral d'établissement, je n'ai pas d'heures déterminées par semaine.

J'aurais dû être plus clair : j'ai 100% d'activités de recherche, je ne travaille pas pour la collectivité territoriale à l'origine du financement. La Région a délégué la gestion à la COMUE.

Effectivement, je le suis. Je l'ai été avec des heures complémentaires car mon Université n'autorise pas des missions d'enseignement durant la première année. Je serais titulaire de missions d'enseignement à la rentrée universitaire prochaine.

Autre précision, "l'inconvénient" du financement régional est que le projet de thèse devait s'inscrire dans l'un des axes de la région. Par chance, mon projet de thèse portait sur du droit des collectivités territoriales :-)

Par **Isidore Beutrelet**, le **18/08/2018** à **14:56**

[citation] "l'inconvénient" du financement régional est que le projet de thèse devait s'inscrire dans l'un des axes de la région. Par chance, mon projet de thèse portait sur du droit des collectivités territoriales [/citation]

Ah oui je connais ce financement !

C'est en effet une bonne opportunité pour les doctorants qui ont la chance d'avoir un projet de thèse qui entre dans le cadre.

Malheureusement, je suis un privatiste ...

Cela dit, comme pour tout financement je suppose qu'il y a un suivi un peu plus rigoureux de

la part de votre école doctorale.

Par **Clément Passe-Partout**, le **18/08/2018** à **17:21**

Effectivement, c'est une opportunité que j'ai saisie.

Ce n'était pas joué d'avance. Une sélection a été opérée, j'ai eu la chance d'être classé premier.

C'est effectivement peut-être plus difficile lorsque l'on est privatiste. Néanmoins, je sais que les bénéficiaires ont tous été cette année des privatistes. Comme quoi.. !

Je confirme ! J'ai des exigences de formation, un comité de suivi de thèse, un rapport annuel... bref toutes les joies du doctorant...

Par **decastellouis**, le **18/08/2018** à **17:48**

L'idéal pour financer une thèse demeure le contrat doctoral mais ce Saint-Graal pour tous les doctorants n'est pas facile à obtenir car plusieurs paramètres entrent en ligne de compte : sujet s'inscrivant dans la thématique de recherche du laboratoire ou de l'école doctorale ou pour les thèses financées par les régions une thèse s'inscrivant dans leur domaine d'actions, l'implication du directeur de thèse, l'excellence du mémorant etc..

Aujourd'hui sans financement il est très difficile de pouvoir mener une thèse la preuve en est qu'à Reims le financement est devenue une condition obligatoire pour s'inscrire en thèse.

Par **Clément Passe-Partout**, le **18/08/2018** à **18:10**

Effectivement, le contrat doctoral est le "Saint-Graal" pour tous les doctorants.

Malheureusement, je constate - pour ce qui est de mon Université - que nous, bénéficiaires, demeurons une minorité. Une majorité des doctorants n'ont pas eu de contrats d'où généralement la durée conséquente de leurs thèses.

L'obtention est difficile et impose de s'en donner les moyens, déjà avec le mémoire de recherche. Je dirais que le mémoire de recherche est vraiment déterminant pour plusieurs raisons :

- Il permet déjà de voir si avons des dispositions pour la recherche.
- Il permet de vous si la recherche nous plait.
- Il permet, parfois, de travailler sur un sujet qui de manière directe ou indirecte peut découler sur un projet de thèse. C'est mon cas : je tire mon projet de thèse, grosso modo, de seulement quelques lignes de mon mémoire.
- C'est l'occasion d'amorcer un travail avec votre directeur de mémoire qui peut-être sera votre futur directeur/trice de thèse.
- Enfin, plus la note est haute plus cela permet d'avoir des chances d'obtenir un contrat. La

concurrence est rude.

Cette année la sélection ne s'est pas opérée par UFR mais au sein de la COMUe.

Et je vous rejoins totalement : le sujet doit intéresser le laboratoire auquel l'étudiant à vocation à être intégré, pour plusieurs raisons :

- Le doctorant contribue aux activités du labo
- Une thèse dans un axe du labo = Visibilité supplémentaire pour le laboratoire.

Et pour la Région, la contrainte est double puisque, effectivement, non seulement le projet doit s'inscrire dans les thématiques de la région mais aussi du laboratoire/ED.

Et j'approuve également : le directeur de thèse est important : tant en amont du projet de thèse que pendant. En amont, il soutient, il aide à élaborer le projet de thèse. Pendant, il nous dirige, oriente pour nos recherches.

Bref, un tas de paramètres à prendre en compte.

Par **Futh**, le **18/08/2018** à **21:17**

Bonsoir,

Klem7627, je vous remercie pour votre témoignage. Je n'avais pas envisagé cela, puisque je suis privatiste tourné qui plus est le droit international..Mais je me renseignerai tout de même sait-on jamais ! Et un grand merci également pour l'ensemble des paramètres énoncés plus haut.

decastellouis, je vous remercie également pour votre intervention. D'ailleurs je prêterai attention à cette problématique, je me suis renseigné sur les orientations et secteurs de recherche du laboratoire, mais probablement trop peu par rapport à l'importance que cela pourrait avoir.

Par **Clément Passe-Partout**, le **18/08/2018** à **22:22**

Bonsoir,

Bien au contraire, si vous êtes axé droit international peut-être que votre région a un axe en matière d'international (coopération transfrontalière par exemple ? J'ignore néanmoins si des sujets peuvent exister en la matière en droit privé).

Ne vous prenez pas la tête, lorsque j'ai effectué mon dossier je n'ai pas cherché plus que cela. Le meilleur moyen est vous appuyer sur votre directeur de recherche/futur directeur de thèse qui saura vous dire.

Le conseil que je peux vous donner : murissez votre choix. Ne le prenez pas à la légère, prenez le en conscience de tous les paramètres, notamment sur le caractère incertain de

votre devenir en tant qu'enseignant chercheur. Je pense qu'il est préférable d'avoir conscience de la (dure) réalité plutôt qu'avoir des illusions.

C'est en tout cas comme ça que je fonctionne : cela me permet de ne pas être fataliste et de donner le meilleur de moi-même.

Enfin, et surtout, ayez la motivation et un sujet qui vous plait, c'est primordial. Votre sujet, vous allez y penser jour et nuit, vous allez vivre avec pendant des années... Mieux vaut être passionné que l'inverse !

Tenez nous informer :-)

Par **decastellouis**, le **18/08/2018** à **22:28**

Sans vouloir vous decevoir, il est très difficile de disposer d'un contrat doctoral pour une thèse portant sur le droit international dans les facs de province ou de certaines villes pour la simple raison que généralement les thématiques de recherches des laboratoires dans ces université tournent généralement autour du droit interne plus particulièrement.

Si vous étiez à Paris Assas , Pantheon ou Nanterre qui disposent des centres de recherche en droit international avec possibilité de contrat doctoral pour les étudiants dans ce domaine ça aurait été largement mieux.

Toutefois ne désespérez pas, trouvez un sujet qui en vaut la chandelle, réalisez un bon que dis je un excellent mémoire et trouvez un directeur qui soit prêt à se mouiller pour vous et peut être que vous aurez le fameux contrat doctoral.

PS: Travaillez dur et vise le titre de major de promo c'est un léger avantage dans certaines facultés pour l'obtention du contrat doctoral.

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/08/2018** à **08:03**

Bonjour

Tout d'abord je rejoins totalement Klem7627 dans son analyse sur le Mémoire.
Moi aussi mon sujet de thèse n'est qu'une infime partie de mon Mémoire.

Ensuite pour le financement d'une thèse en droit international, essayez de voir s'il n'y a pas des fondations qui proposent des bourses.

Après il existe un autre type financement. Obtenir un contrat d'ATER dans son université. Mais ce sera aussi très compliqué car comme toujours il y a peu de place pour beaucoup de candidats.

Par **Futh**, le **19/08/2018** à **12:03**

Bonjour,

Klem7627, une fois encore je vais me renseigner ! Cela pourrait s'avérer très intéressant surtout qu'après réflexion il est envisageable que ma région puisse avoir un axe droit international.

Quant au choix ? Vous parlez bien de celui de faire une thèse ? Si tel est le cas, sachez que même sans financement et en prenant en compte l'incertitude inhérente à la qualification d'enseignant-chercheur.. je souhaite en faire une. Certes, une carrière universitaire me comblerait ! Mais des passerelles existent, je pense que faire une thèse demeure une expérience à tenter si l'envie, la motivation et la détermination sont présentes. Dans tous les cas, je ne veux guère passé à côté de cette véritable épopée humaine et intellectuelle. (Je suis peut-être très naïf ceci dit ^^) Bien sûr, je vous remercie pour vos conseils avisés ! J'en tiendrais compte et je vous tiendrais au courant avec plaisir :)

decastellouis, je vous remercie également pour cette information. Il semble que j'ai la chance d'être dans une fac de province dont le laboratoire à un pan international et droit de l'Homme, mais le nombre de contrats doctoraux étant sûrement plus restreint que sur ces facultés parisiennes.. la concurrence risque de demeurer très rude. Non pas que dans ces facultés (Assas, Panthéon ..) cela soit plus aisé, mais j'ai déjà lu que traditionnellement les contrats se divisaient en droit privé/public/international à part égale, ce qui me fait penser que dans la mienne le contrat réservé au Droit international ne doit sûrement pas l'être.

Et je vous remercie pour ces quelques encouragements ! Je compte bien tout donner !

Isidore, je n'avais pas pensé aux fondations donc je vous remercie pour cette piste. Le contrat d'ATER me semblait aussi un quasi St-Graal, mais bien sûr je tenterais tout de même.

Quant au fait que la thèse s'inscrive dans la lignée du mémoire, pour ainsi le dire, c'est un point que j'appréhende particulièrement.

En tout cas merci à vous 3 pour vos messages !

Par **Clément Passe-Partout**, le **19/08/2018** à **12:09**

Avec plaisir que de vous renseigner. Néanmoins, je vous mets en garde sur l'option de faire une thèse sans financement : c'est vraiment très difficile.

Je connais énormément de doctorants dans cette situation et beaucoup sont sous pression pour finir leurs thèses. Pour la majorité, ils sont contraints d'avoir un job alimentaire - donc moins de temps pour bosser la thèse - et enchainent les vacances de TD : payer souvent 3-4 mois après, donc ce n'est pas ça qui peut vous aider financièrement.

Vraiment, j'insiste, mesurer bien ce choix. Faire une thèse sans financement ne peut être une décision prise à la légère.

Pour ce qui est du contrat d'ATER, ce peut être une solution, effectivement, mais la tendance est à leur réduction... donc difficile à obtenir, la concurrence étant rude, puisque, théoriquement, tout doctorant français peut y postuler (théoriquement, dans la pratique, y'a des considération géographiques) !

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/08/2018** à **12:42**

[quote]Je connais énormément de doctorants dans cette situation et beaucoup sont sous pression pour finir leurs thèses. Pour la majorité, ils sont contraints d'avoir un job alimentaire - donc moins de temps pour bosser la thèse - et enchainent les vacances de TD : payer souvent 3-4 mois après[/quote]

Je suis exactement dans cette situation !

Cela dit, je fais toujours en sorte de trouver un travail qui soit conciliable avec ma thèse (faible volume horaire et de préférence pendant la pause méridienne ou le soir).

J'en reviens à ce que je disais dans l'un de mes messages précédents, il faudrait que les doctorants soit éligible aux bourses sur critères sociaux, ne serait-ce que pour les trois premières années de leur doctorat.

Et le pire c'est que certains étudiants nous voient comme faisant partie d'une élite ...

Par **Clément Passe-Partout**, le **19/08/2018** à **14:09**

[citation] J'en reviens à ce que disais dans l'un de mes messages précédents, il faudrait que les doctorants soit éligible aux bourses sur critères sociaux, ne serait-ce que pour les trois premières années de leur doctorat.

Et le pire c'est que certains étudiants nous voient comme faisant partie d'une élite ... [/citation]

Totalement d'accord. Oh ça oui... Une étudiante m'a un jour dire que c'est la voie royale de faire une thèse... J'ai tout de suite pouffé et contester en disant que c'est loin d'être si réjouissant...

Par **Futh**, le **19/08/2018** à **14:20**

Klem7627, c'est un élément que je prendrais en compte le moment venu, même si cela me coûterait d'y renoncer... Je vais rester optimiste !

Par **Vegs**, le **06/07/2019** à **11:34**

Bonjour,

Ici Futh qui a perdu ses identifiants et mot de passe depuis ce premier post ! Je viens aux nouvelles. Je suis pris en thèse et j'ai obtenu le fameux graal : le contrat doctoral.

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/07/2019** à **13:04**

Bonjour

Merci pour votre retour.

Toutes mes félicitations !

Par **Clément Passe-Partout**, le **06/07/2019** à **18:27**

Toutes mes félicitations !

Voilà une excellente nouvelle ! Bon courage pour la thèse !